GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone H1B-7

Saint-Calixte

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local et services								
C2 Artériel								
C3 Hébergement								
C4 Automobile								
C5 Divertissement								
C6 Restauration								
C7 Contraignant								
I - Industrie								
I1 Contraintes limitées								
I2 Contraintes importantes								
I3 Para-agricole								
P - Public								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
F - Forestière								
F1 Forestière								
EX - Extraction								
EX1 Extractives								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant - m (min.)	6	6						
Latérales - m (min. / totales)	2 / 5	0/2						
Arrière - m (min.)	9	9						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m^2 (min.)	58	58						
Largeur - m (min.)	7,3	6,1						
Taux d'implantation - % (max.)	30	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)								
Superficie du terrain - m^2 (min.)	450 (1)	150 (1)						
Largeur du terrain - m (min.)	15 (1)	8,1 (1)						
Profondeur du terrain - m (min.)	25 (1)	25 (1)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Usages domestiques	•	•						
Logement intergénérationnel	•	•						
Logement supplémentaire	•							
Location de chambres								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

16 août 2023